



SELARL CHEZEAUBERNARD ISERE
CORINNE SAUNIER-GUINET
MARINE JANDON
Huissiers de Justice associés
2, rue de la République
38260 LA CÔTE SAINT ANDRE

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE

TRENTE ET UN AOUT

A LA REQUÊTE DE :

DEPARTEMENT DE L'ISERE Direction des Mobilités SIRET 22380001200013 dont le siège est 7, rue Fantin Latour CS 41096 à 38022 GRENOBLE CEDEX 01 poursuites et diligences de son Président en exercice, Monsieur Jean-Pierre BARBIER représenté par Monsieur RIBEAUD Guillaume, Chargé d'opérations service Etudes Stratégie et Investissements,

Lequel me demande de constater l'affichage d'un avis d'enquête publique unique du 1^e septembre 2021 à 8h30 au 1^e octobre 2021 à 12h00 relative au projet d'aménagement de la RD 19 entre le carrefour du Rival et Marcilloles par le Département de l'Isère portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la déclaration d'utilité publique du projet sur la cessibilité relative à l'opération et ce, pour faire suite au procès-verbal de constat dressé le 6 août 2021,

Déférant à cette réquisition,

Je, Corinne SAUNIER-GUINET, Huissier de Justice associée au sein de la SELARL CHECHEZEAUBERNARD ISERE à la Résidence de LA CÔTE SAINT ANDRE (ISERE) y demeurant 2, rue de la République, soussignée,

Me suis transportée ce jour à partir de **16h00** sur les communes de LA COTE SAINT ANDRE / SAINT SIMEON DE BRESSIEUX / SARDIEU / VIRIVILLE / CHATENAY / MARCILLOLES,

Là où étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sont affichés, visibles et lisibles depuis la voie publique 16 panneaux relatifs à l'avis d'enquête publique du 1^e septembre 2021 au 1^e octobre 2021 prescrite par arrêté préfectoral n°38-2021-07-09-00010 du 9 juillet 2021,

LA COTE SAINT ANDRE

Intersection RD71 / chemin de la Voie Ferrée,

- photos 1 & 2 -

Giratoire du Rival RD 519,

- photos 3 & 4 -

Ouvrage sur RD 519,

- photos 5 & 6 -

Intersection RD 519 / chemin de la Vie du Mulet,

- photos 7 & 8 -

SAINT SIMEON DE BRESSIEUX

Intersection RD 519 / rue du Moulin,

- photos 9 & 10 -

Intersection RD 519 / route de Sardieu,

- photos 11 & 12 -

Intersection RD 519 / rue des Chassagnes,

- photos 13 & 14 -

Intersection route de Sardieu / rue des Coquelicots,

- photos 15 & 16 -

Rue Rivoire Marçon :

- intersection rue des Cavaliers / rue des Coquelicots,

- photos 17 & 18 -

- intersection rue des Chassagnes,

- photos 19 & 20 -

Rue de la Gerla :

- intersection rue du Moulin,

- photos 21 & 22 -

- en face du n° 275,

- photos 23 & 24 -

SARDIEU:

Intersection RD 519 / route de Chatenay,

- photos 25 & 26 -

CHATENAY:

Intersection RD 519 / rue du Gros Chêne,

- photos 27 & 28 -

Intersection route de Chatenay / chemin des Contaminés,

- photos 29 & 30 -

VIRIVILLE / MARCILLOLES :

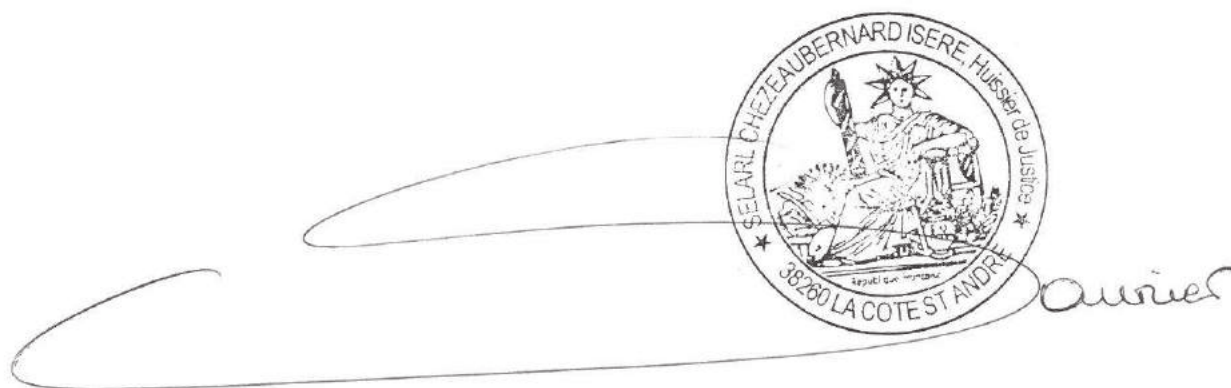
Giratoire RD 519,

- photos 31 & 32 -

Et de tout ce que dessus, j'ai Huissier de Justice susdit et soussigné, fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit,

EMOLUMENT	200.00 Euros
TRANSPORT	7.67 Euros
TVA 20%	41.53 Euros
COÛT TTC	249.20 Euros

L'Huissier de Justice



A handwritten signature in black ink is written across the page, overlapping a circular official seal. The seal is for the Huissier de Justice of the Tribunal de Grande Instance de La Côte-St-André. The seal features a central figure holding a scale and a sword, with the text "SELRIL CHEZEAUBERNARD ISERE, Huissier de Justice" around the top and "38260 LA COTE ST ANDRE" around the bottom. The signature appears to be "Aurier".





PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
La Côte-Saint-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
 - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
 - la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier

Les observations et propositions du public peuvent être :

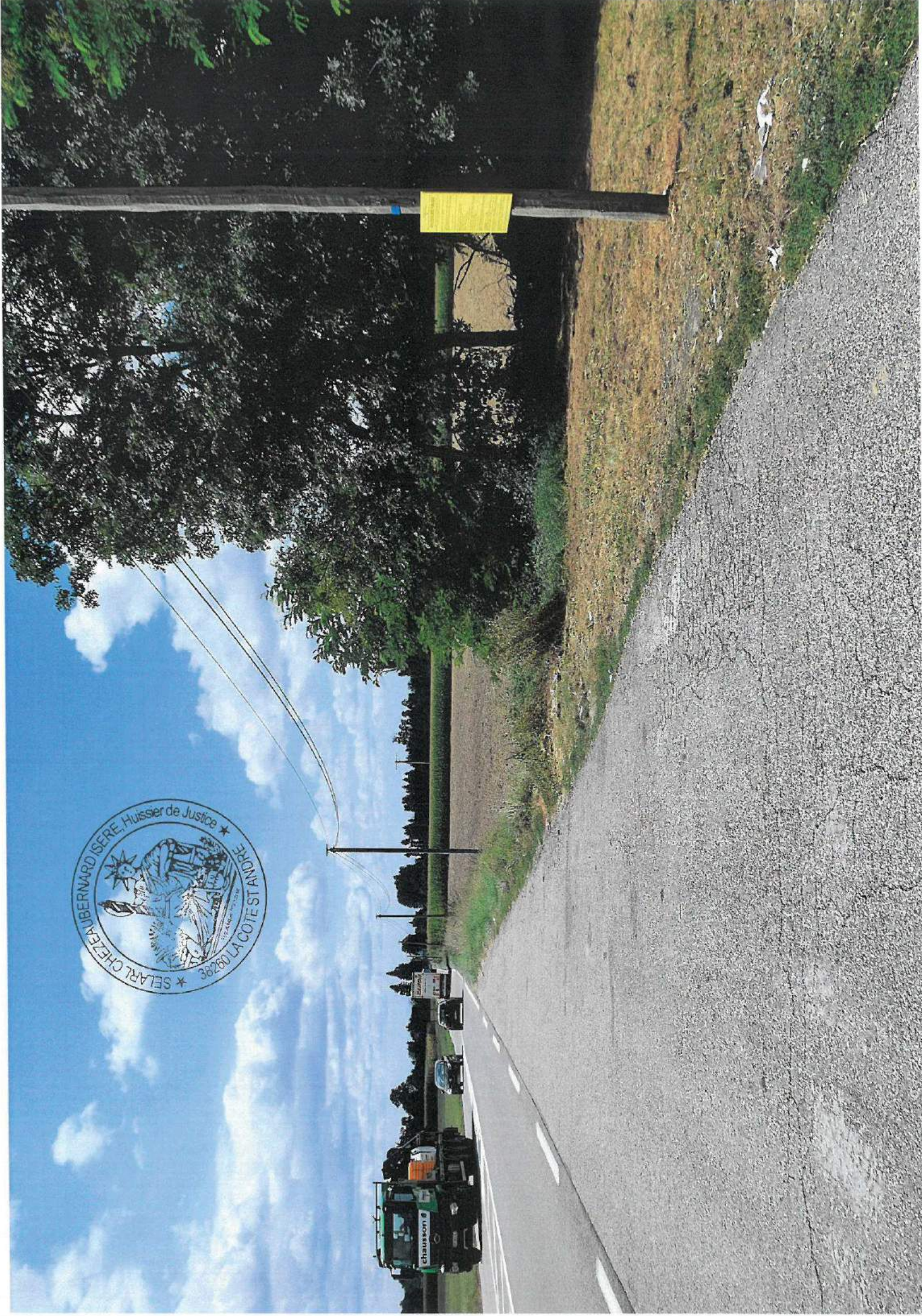
- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : dtd-se-observations-ep-16@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 78 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T. 38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.



SEARL CHEZ AUBERNARD SERE, Huissier de Justice
LA COTE ST ANDRE
38280
17108288

chausson

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
 - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
 - la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-r6@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41098 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 78 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribaudo - 04 78 00 33 50 - guillaume.ribaudo@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.



6

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions ;
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteurs,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : dcl-se-observations-ep-16@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

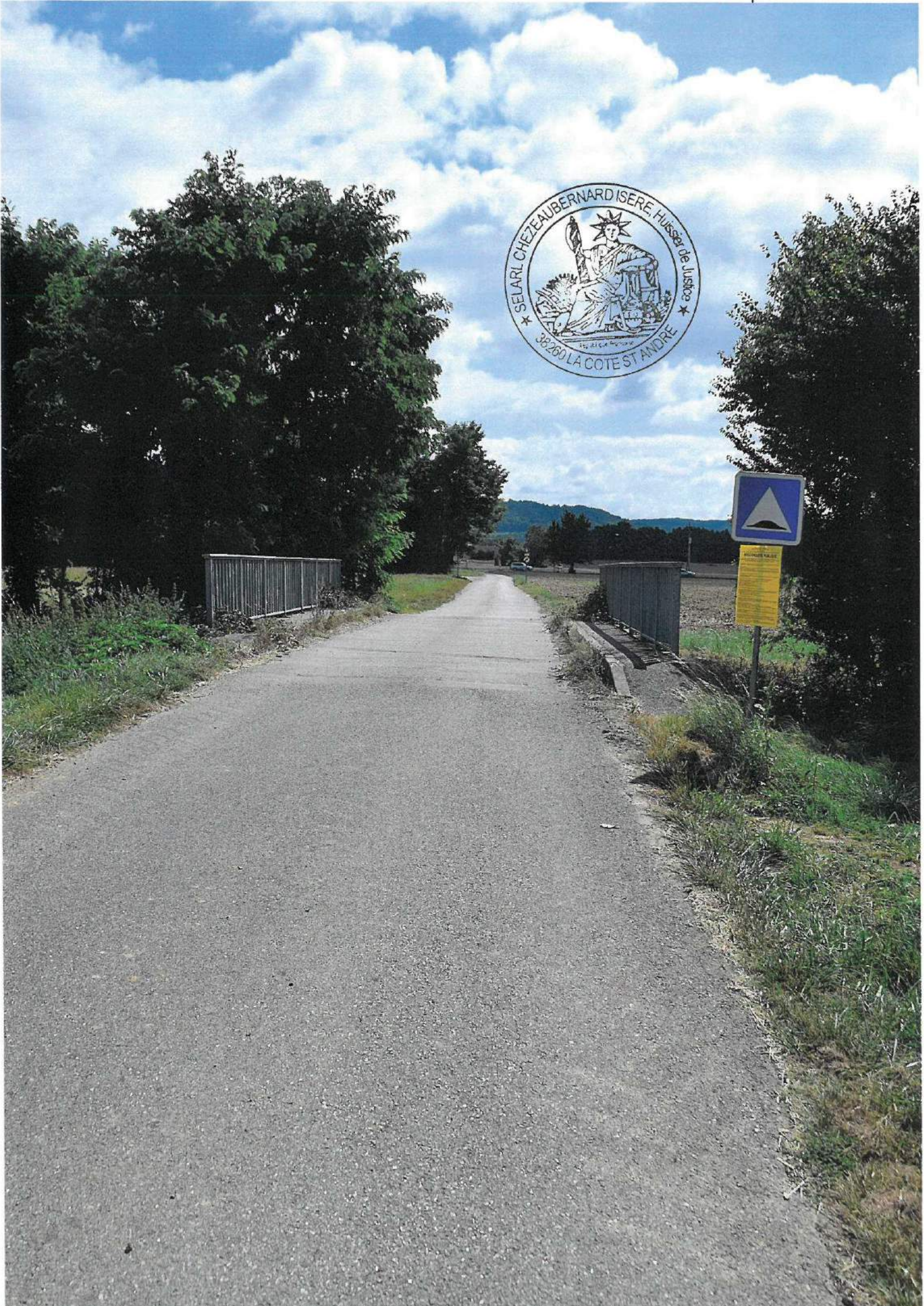
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 78 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 78 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T. 38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.





PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier.

- Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
 - la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;
- et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : dol-se-observations-ep-16@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Etudes Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 06 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T. 36, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.







PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Viriville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- l'ensemble des pièces du dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
 - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
 - la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :

<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

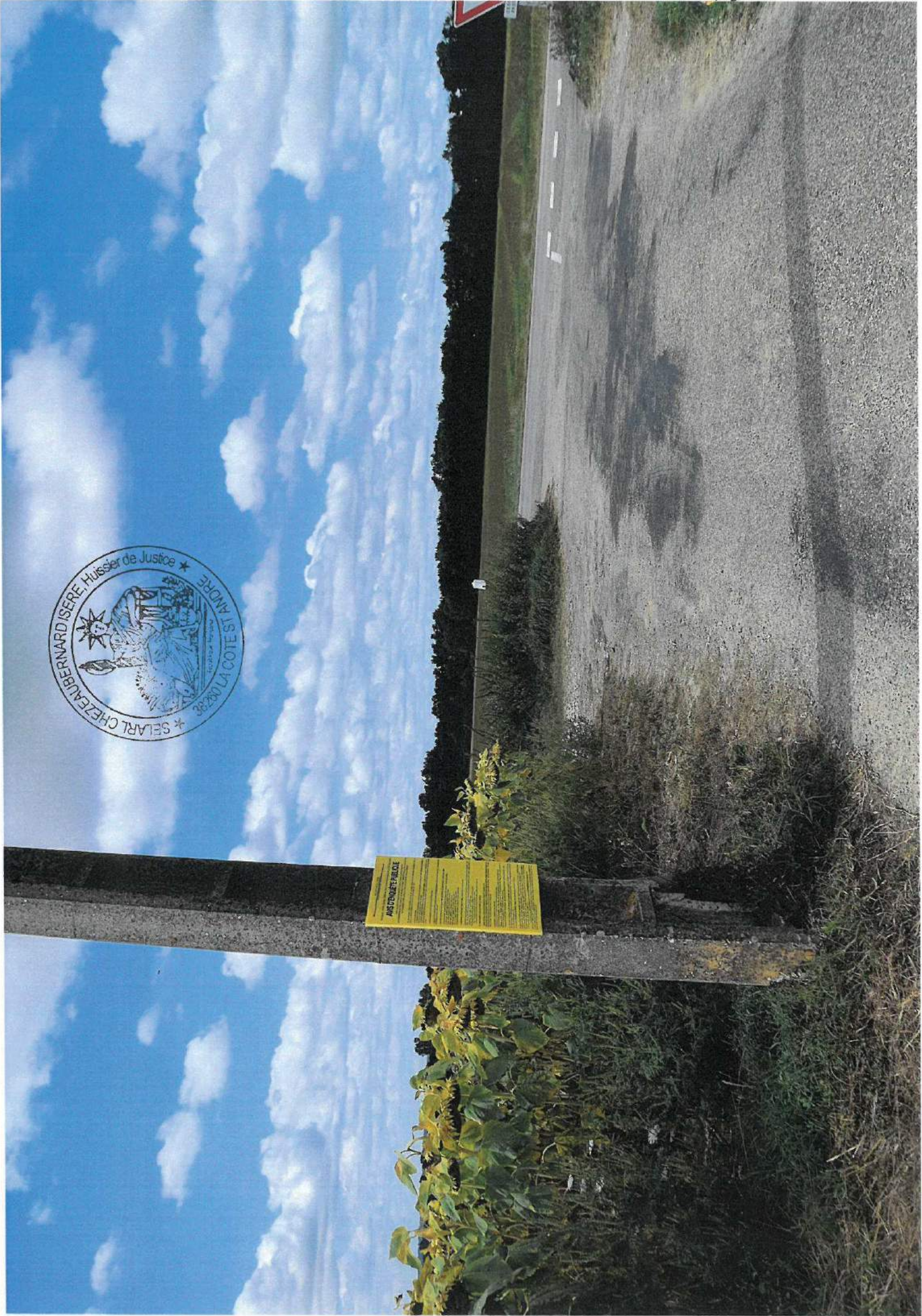
Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.





AVIS D'INSCRIPTION AU REGISTRE
Le 15/08/2023, M. SEIARL CHEZ EAUBERNARDISERE, Huissier de Justice, a été inscrit au Registre des Huissiers de Justice de la Côte St André.





PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- l'ensemble des pièces du dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :

- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :

<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

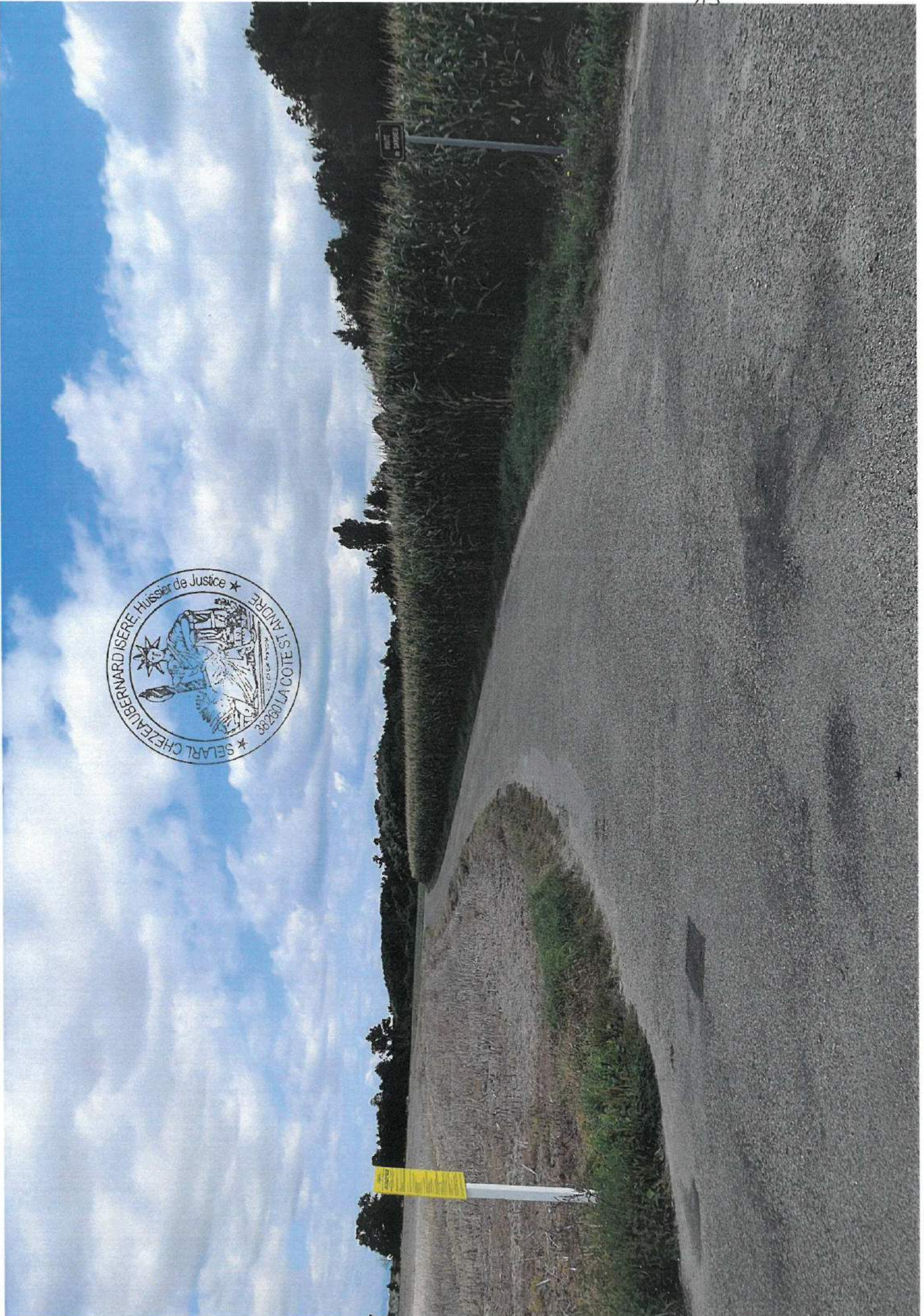
- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> .

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribaudo - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribaudo@isere.fr . Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .





PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
Viriville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
 - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
 - la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :

<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T. 38, en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.





PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8h30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12h00.

Au terme de cette enquête

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 - salle de la Poste 95, rue du Lombard
La Côte-Saint-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie
Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie
Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie
Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie
Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie
St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version numérique
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- la décision n°2015-ARA-DR-01152 du 09 mai 2016 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (400 Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 » et l'attention du commissaire enquêteur,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-sp-38@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en ligne <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fernin Lalou - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc RENA - 04 76 00 34 08 - marc.rena@isere.fr et M. Guillaume RBEAUD - 04 76 00 33 50 - guillaume.rbeaud@isere.fr Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 0.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T.38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr





PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Viriville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
 - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Blèvre-Liers-Valloire
 - la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-18@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.



91



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :
- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Viriville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
 - l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
 - la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :
- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-fs@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

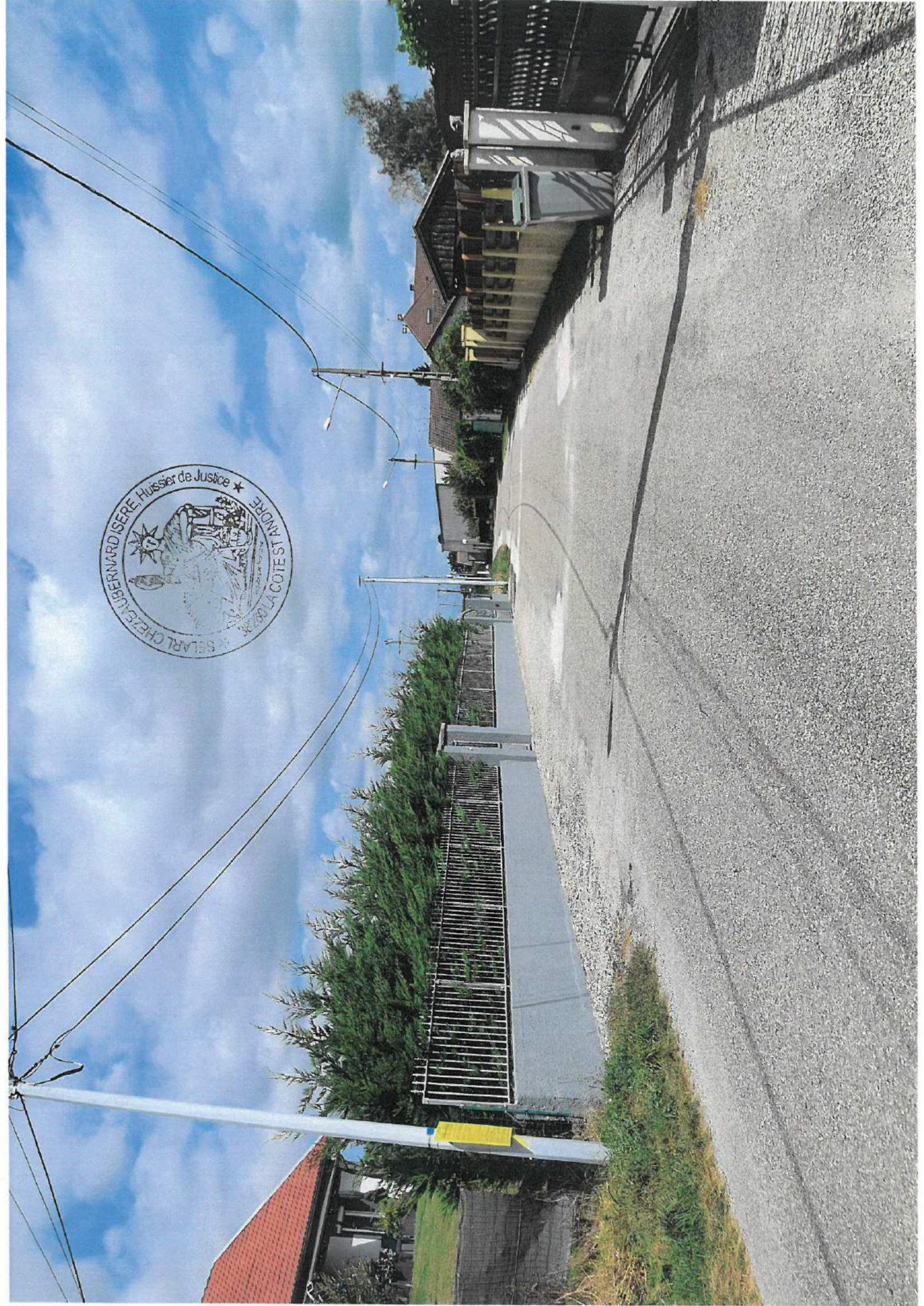
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations ; M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.







24

PREFECTURE DE L'ISERE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :

<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-f6@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00

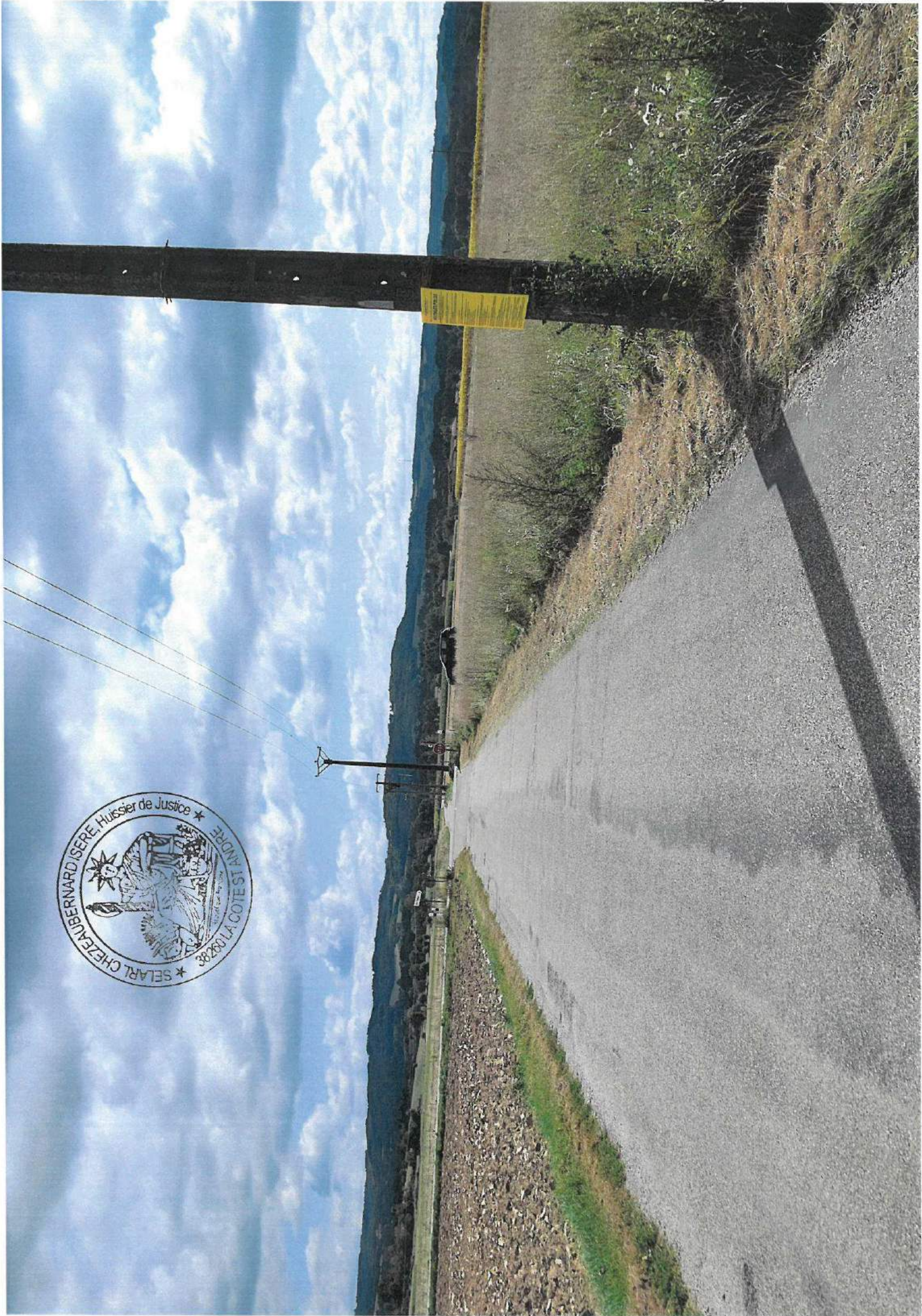
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 -

chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr
Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T. 38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr





PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-Saint-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- l'ensemble des pièces du dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-16@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.



PREFECTURE DE L'ISERE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 36-2021-07-08-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 à 09h30 au vendredi 1er octobre 2021 à 12h00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, titulaire de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif

Si Simon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 09h00 à 12h00 - salle de la Poste 05, rue du Lombard
La Côte-Saint-André : mercredi 08 septembre 2021, de 09h00 à 12h00, en mairie
Sardieu : mardi 07 septembre 2021, de 13h00 à 16h00, en mairie
Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie
Marcilloles : le mercredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie
Châtenay : le vendredi 01 octobre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie
St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 09h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairie de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Isère-Lava-Mélaine
- la décision n°2018-AVA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la NVAE prise après examen au cas par cas

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'intégralité des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.isere.gouv.fr/publications/avis-de-declaration-d-utilite-publique-et-de-projet-d-enquete-publique>

Les observations et propositions de public intervenant par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère les publics/Enquetes-publiques-2021 et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallée à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions de public intervenant par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère les publics/Enquetes-publiques-2021 et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallée à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions de public intervenant par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Isère les publics/Enquetes-publiques-2021 et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallée à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès des informations prévues sur les demandes au Département de l'Isère - Service Etudes Territoriales et Investissements - 7 rue Fernand Lator - CS 41096 - 38032 Grenoble cedex 1 - ou par courrier : M. Marc Fleck - 04 78 00 34 08 - marc.fleck@isere.fr et M. Guillaume Hébaud - 04 78 00 31 53 - guillaume.hebaud@isere.fr

Il peut également être obtenu renseignements ou dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 bd Joseph Vallée - BP 48 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions, au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T. 36, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'Etat en Isère www.isere.gouv.fr



SEIARL CHEVENNE
LA COTE ST ANDRE



SELARL CHEZ BERNARD ISERE, Huissier de Justice
38200 LA COTE ST ANDRE



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :

- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
- La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
- Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
- Viriville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
- Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
- St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :

- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier

Sont notamment joints au dossier d'enquête et consultables dans les mêmes conditions :

- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Valloire
- la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :

<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-r6@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 - chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Viriville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.





32)

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte Saint-André

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet d'aménagement de la RD 519 entre le carrefour du Rival et Marcilloles
par le Département de l'Isère, portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau,
sur la déclaration d'utilité publique du projet et sur la cessibilité relative à l'opération

Par arrêté préfectoral n° 38-2021-07-09-00010 du 09 juillet 2021, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du mercredi 1er septembre 2021 - 8H30 au vendredi 1er octobre 2021 - 12H00.

Au terme de cette enquête :
- En application du code de l'environnement, un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, sera adopté.
- Concernant la déclaration d'utilité publique du projet et la cessibilité relative à l'opération, un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou refusant celle-ci sera pris. En cas de déclaration d'utilité publique du projet, un arrêté de cessibilité sera pris dès demande du Conseil Départemental de l'Isère.

L'autorité compétente pour prendre ces décisions est le Préfet de l'Isère.

M. Marc BESSIERE, retraité de la fonction publique territoriale a été désigné commissaire enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

St Siméon-de-Bressieux : le samedi 04 septembre 2021, de 9h00 à 12h00 – salle de la Poste 95, rue du Lombard
La Côte-St-André : mercredi 08 septembre 2021, de 9h00 à 12h00, en mairie ;
Sardieu : mercredi 08 septembre 2021, de 13h30 à 16h30, en mairie ;
Virville : lundi 13 septembre 2021, de 10h00 à 13h00, en mairie ;
Marcilloles : lundi 13 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
Châtenay : le vendredi 24 septembre 2021, de 14h00 à 17h00, en mairie ;
St Siméon-de-Bressieux : le vendredi 1er octobre 2021, de 9h00 à 12h00 en mairie

Ces permanences se déroulent dans le respect des mesures sanitaires mises en place par les mairies.

Pendant toute la durée de l'enquête publique et afin que chacun puisse en prendre connaissance, est consultable en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon de Bressieux et La Côte Saint-André, aux jours et heures d'ouverture au public, le dossier d'enquête composé de :
- l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Bièvre-Liers-Vailloire
- la décision n°2018-ARA-DP-01182 du 09 mai 2018 de la MRAE prise après examen au cas par cas ;

et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021> et sur rendez-vous à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :
- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Siméon-de-Bressieux, (409, Grande rue 38870), siège de l'enquête, en mentionnant « Enquête publique RD519 - à l'attention du commissaire enquêteur »,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante : ddf-se-observations-ep-16@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 1er octobre 2021, à 12h00.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021>.
Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser aux responsables du projet auprès desquels des informations peuvent être demandées au Département de l'Isère - Direction des Mobilités - Service Études Stratégie et Investissements - 7 rue Fantin Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1 -
chargés d'opérations : M. Marc Roux - 04 76 00 34 08 - marc.roux@isere.fr et M. Guillaume Ribeaud - 04 76 00 33 50 - guillaume.ribeaud@isere.fr.
Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17 Bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions au titre de chacune des procédures, seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Marcilloles, Virville, Sardieu, Châtenay, Saint-Siméon-de-Bressieux et La Côte-Saint-André, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr.